

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Avril 1877.

Chronique générale.

La Gazette de l'Est a publié plusieurs lettres remarquables datées de Saint-Petersbourg, et touchant la question d'Orient et le rôle de la France en Europe.

Nous extrayons de la dernière le passage suivant :

« Un soir, pendant les conférences de Constantinople, après un souper chez le grand-duc héritier, la causerie porta sur les choses du jour, et l'on vint à parler de la grande figure que faisait la France lorsqu'elle avait un gouvernement monarchique, et de la tournure qu'aurait sans doute prise la question d'Orient, si la Restauration s'était faite chez nous en 1873. Je tiens ces détails de l'un des convives, et j'espère qu'ils réconforteront votre cœur et celui des lecteurs de la Gazette de l'Est.

La question qui, depuis longtemps, passionnait si fort la Russie, faisait naturellement les principaux frais de la causerie. Chacun exprimait son avis avec la plus entière liberté. Quelques-uns, étonnés du rôle que la France avait pris, attribuaient sa réserve à la crainte de déplaire à l'Angleterre et surtout au cabinet de Berlin. Le grand-duc héritier, qui passe pour ne guère aimer les Anglais et les Allemands, et qui, en petit comité, manifeste ses sentiments à cœur ouvert, dit que la France n'avait pas tort de se tenir sur ses gardes à l'égard de M. de Bismark, qui épie tout ce qu'elle fait pour trouver un prétexte de lui chercher une méchante querelle.

Ces mots devinrent le signal d'un véritable assaut contre le chancelier de l'empire allemand. C'était à qui lui décocherait les traits les plus acérés, à qui dévoilerait ses

manœuvres pour semer la zizanie en Europe et susciter des complications à propos des affaires d'Orient. La Prusse, disait-on, n'a aucun intérêt direct et permanent en Orient ; de ce côté, elle n'a rien à espérer. Or, elle n'a jamais rien fait gratuitement, et ceux qui lui ont rendu service connaissent la portée du dicton familier : *Travailler pour le roi de Prusse*. Pourquoi donc M. de Bismark avait-il fait tant d'efforts pour pousser la Russie à des actes qui auraient rendu la guerre inévitable ? N'était-ce pas pour avoir le champ libre d'un autre côté, tandis que la Russie serait occupée dans la Turquie d'Europe et d'Asie ? Mais on l'avait deviné, et le cabinet de Saint-Petersbourg, en s'appliquant à sauvegarder la paix, avait fait échouer les projets de M. de Bismark.

On disait encore que le peuple russe a une telle antipathie pour l'Allemand en général, pour le Prussien en particulier, que le gouvernement impérial pourrait difficilement se lancer dans une entreprise de concert avec la Prusse, de crainte de froisser les susceptibilités nationales, paroles que le grand-duc approuvait d'un signe de tête.

Puis, on exprimait, en termes bien sentis, le regret que la France n'eût pas voulu comprendre que la Russie était prête à lui tendre la main. Avec elle, il y aurait toujours moyen de s'entendre, parce qu'on sait ce qu'elle pourrait demander et offrir. Grande puissance méditerranéenne, ayant une des premières marines militaires du globe, son rôle est tout indiqué dès qu'une complication se produit en Orient.

De tous les Etats, nul n'est plus désintéressé quand il s'agit de la Turquie, parce que la France ne voudrait pas y prendre un pouce de territoire, ce qui serait un gage de modération et d'impartialité au milieu d'une conflagration générale ; ce serait elle qui tiendrait les plateaux de la balance.

Et l'on déplorait plus vivement que la France, en se condamnant à l'immobilité, semblât abdiquer tout un passé si glorieux ; qu'elle n'eût pas su ménager l'avenir en prenant une attitude dont la Russie lui aurait

été reconnaissante, et qui n'aurait eu pour elle que d'heureuses conséquences.

« Messieurs, » dit alors le grand-duc, qui écoutait avec attention, « la France est plus à plaindre qu'à blâmer... Si elle ne peut bouger, c'est qu'elle a un boulet au pied... » On l'a mise en République.

Il se fit un silence de quelques instants. Puis, la conversation ayant repris, on reconnut unanimement que si la France, avec tant d'éléments de puissance et de grandeur, est si fort abaissée, c'est qu'on lui a imposé le régime républicain, si contraire à ses traditions. Le grand-duc, qui possède parfaitement l'histoire contemporaine, rappela l'expédition d'Espagne en 1823.

La France était à peine relevée des désastres d'une double invasion, accomplie par l'Europe entière. Le chef du cabinet de Londres, M. Canning, faisait entendre des menaces ; il prédisait à l'expédition des catastrophes. Le gouvernement de la Restauration ne tint aucun compte de ces menaces, de ces fâcheux présages ; une armée française franchit les Pyrénées et alla mettre un terme au désordre révolutionnaire. L'Angleterre resta coite, et le reste de l'Europe applaudit. La République pourrait-elle montrer tant de décision et de fermeté ?

Alors, on rappela d'autres souvenirs glorieux pour la Restauration : la Grèce émancipée, grâce au concours de la France ; — la guerre 1828-29, dans laquelle la Russie put poursuivre ses succès contre la Turquie, parce que la neutralité armée de la France tenait en respect l'Autriche et l'Angleterre.

La retraite du prince de Bismark est l'objet de la préoccupation générale. La presse européenne et les politiques de toute l'Europe donnent à cette occasion libre cours aux commentaires les plus opposés.

Mais, jusqu'ici du moins, ce n'est pas dans les journaux de Berlin qu'il faut aller chercher des éclaircissements. Les feuilles officieuses de la Prusse se taisent ou sont très-sobres de détails sur la retraite du prince de Bismark.

Dans les régions diplomatiques, on confirme cependant que le prince persiste dans sa résolution et que l'empereur aurait fait appeler le comte de Stolberg et le feld-maréchal de Moltke pour leur offrir cette succession.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« On nous communique une dépêche affirmant de source sûre que le congé du prince de Bismark n'est ni illimité ni d'un an, et que, comme les autres années, mais cette fois un peu plus de bonne heure, le chancelier va quitter Berlin pour aller visiter ses terres de Varzin, en Poméranie.

Comme les autres années, M. de Stolberg sera chargé de la direction de tous les services de la chancellerie qui toutefois seront gérés par les chefs de la chancellerie. »

Une grande revue de l'armée de Paris sera passée par le Maréchal pendant le séjour de l'empereur du Brésil à Paris.

A la suite des mesures de rigueur prises par le gouvernement allemand contre les Alsaciens-Lorrains optants français, un nombre très-considérable de demandes viennent d'être adressées au gouvernement français par des Alsaciens-Lorrains qui désirent se rendre comme colons en Algérie.

On fait circuler à Lyon, depuis quelques jours, une pétition pour laquelle on recueille assez difficilement des signatures et dans laquelle on demande la remise de la mairie de Lyon aux mains d'un maire républicain. Cette pétition a été subitement organisée en vue de l'arrivée de M. Jules Simon à Lyon.

M. le duc Decazes est parti pour Cannes accompagné par M^{me} la duchesse Decazes et

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ON DEMANDE UNE ORPHELINE.

(Suite et fin.)

Le docteur Dorny fut appelé. Après avoir vu Cécile, qui n'avait que de légères blessures, il fut conduit auprès de Catherine. Quand il eut examiné les profondes brûlures qui couvraient ses mains, ses bras et sa poitrine ; quand il eut interrogé son poulx et touché son front brûlant, il secoua la tête avec pitié.

— Je crains bien que nous ne la tirions pas de là, dit-il à M^{me} Loghouët, qui attendait son arrêt, presque aussi pâle qu'au lit de mort de sa petite Jeanne. Les brûlures sont déjà graves, et la peur, l'émotion, la chute, lui ont donné une fièvre des plus inquiétantes. Oh ! me me faites pas signe de me faire : elle ne m'entend pas, elle a le délire, et je redoute fort un transport au cerveau. Après tout, pour ce qui l'attend en ce monde, elle fera peut-être tout aussi bien de s'en aller.

— Docteur, sauvez-la ! s'écria M^{me} Loghouët.

— Je ne demande pas mieux, mais il faut des

soins de toutes les minutes. Vous allez installer près d'elle une garde qui ne la quittera ni jour, ni nuit...

— Moi, Monsieur ! interrompit Nanette, qui pleurait au pied du lit.

— Et moi ! dit la femme de chambre. Une garde n'aurait qu'à s'endormir. Nous la soignerons bien mieux à nous deux, pauvre agneau !

Elles auraient pu dire : à nous trois. Car M^{me} Loghouët fit transporter dans sa chambre le lit de la malade, et la veilla comme une mère pendant quinze longs jours où le docteur n'osa encourager aucun espoir. Et le jour où il dit d'un air satisfait : « Alors, cela va décidément mieux », la vieille dame fondit en larmes, et couvrit de baisers le front de Catherine étonnée, qui, trop faible encore pour parler, la remercia de son regard le plus reconnaissant.

— Il paraît, ma chère femme, que cette pauvre fille a tout à fait gagné ton cœur ? dit M. Loghouët, en entrant dans la chambre de sa femme, qui venait de remonter après avoir laissé les deux enfants sous la garde de Nanette dans le bosquet du jardin. C'était la première fois que Catherine y descendait depuis sa convalescence.

— Oui, tout à fait, répondit-elle. Vois-tu, si nous aimons nos enfants tels qu'ils sont, avec leurs défauts, c'est qu'ils sont nos enfants, qu'ils font

partie de nous-mêmes, et que nous avons pris de tout temps envers eux l'habitude de l'indulgence. Mais un enfant qui n'est pas le nôtre ne peut pas trouver en nous cette indulgence ; il faut qu'il gagne notre cœur, comme tu dis, à force de qualités ; et c'est ce qu'a fait Catherine. Je me rappelle que je la trouvais laide autrefois ; à présent je ne vois plus si elle l'est ou non. Je ne peux pas te dire combien je suis heureuse de sa guérison. Jusqu'à son infirmité qui contribue à me la faire aimer ! Si on pouvait arriver à la faire marcher ! Le docteur me le fait presque espérer. Il paraît que cette secousse a amené une crise favorable.

M. Loghouët souriait.

— Enfin, dit-il, j'espère que tu vas te reposer ; car tu l'es plus fatiguée depuis six semaines que si tu avais eu à élever un enfant au maillot.

— Encore une raison, je crois, pour aimer ma pauvre Catherine : rien ne nous attache aux gens comme les peines qu'on prend pour eux.

— Et... l'autre ?

— Jeanne ? Elle devient un peu meilleure depuis que Catherine a failli mourir pour elle ; cela l'a touchée.

— J'en suis presque fâché, car le notaire vient de m'écrire à son sujet... Voilà deux lettres que le facteur m'a remise en même temps ; j'ai peur qu'elles ne t'affligent toutes les deux.

— Le père de Catherine est retrouvé ! s'écria M^{me} Loghouët avec anxiété.

— Oui... mais il ne la reprendra pas. Il est mort en prison ; il était condamné à plusieurs années de réclusion pour vol.

M^{me} Loghouët cacha sa tête dans ses mains.

— Pour l'autre, reprit M. Loghouët, elle est réclamée par un parent de sa mère qui avait disparu depuis plusieurs années et qu'on croyait mort. Il est revenu, et, ayant appris l'existence de cette petite, il a déclaré vouloir s'en charger, et il nous la fait redemander.

M^{me} Loghouët releva la tête.

— Qu'elle soit heureuse ! dit-elle. Je n'étais pas assez gaie pour elle ; elle sera mieux ailleurs que chez moi. Ma petite Jeanne est morte, et j'étais insensée de vouloir la faire revivre. Il faut garder un culte aux morts et ne pas chercher à les remplacer ; ce serait une manière de les oublier. Ne me plains pas, je ne regrette pas Cécile. Catherine me reste, je lui parlerai de Jeanne : ce sera ma part de bonheur.

— Mais tu oublies... son père... tu voulais une enfant d'une famille irréprochable.

— Ah ! oui ! c'est encore une leçon que Dieu me donne... Quels que soient les crimes d'un père, crois-tu que Dieu n'ouvre pas le ciel à ses enfants ? Et je voulais me montrer plus sévère que lui.

son fils. Le ministre des affaires étrangères reviendra à Paris le 44 avril; il repartira le 15 pour la Gironde, afin d'assister à la session du conseil général.

Plusieurs journaux de la gauche prêtent sérieusement à M. Martel l'intention de résigner ses fonctions; mais ils ne sont pas d'accord sur les motifs qui le déterminent à jeter son portefeuille aux orties. Les uns assurent qu'il n'aurait pris cette résolution que par des motifs de santé et par suite de l'accident cruel qui a frappé M^{me} Martel; les autres, au contraire, affirment que la retraite du garde des sceaux se fonderait sur des raisons d'une plus haute portée. M. Martel avait préparé, disent-ils, un mouvement judiciaire tellement radical qu'il n'a pas vu toutes ses éliminations et tous ses choix approuvés, et c'est le seul motif, selon eux, qu'il faudrait donner à sa retraite.

Il n'est pas probable, cependant, que le ministère se disloque avant l'arrivée de M. Jules Simon, irrévocablement fixée à dimanche prochain. Sa présence pourrait encore aplanir bien des difficultés et apporter quelques changements aux résolutions de M. Martel, si tant est que M. Martel ait résolu quelque chose.

Une campagne est déjà commencée dans les journaux républicains pour que le portefeuille de la justice soit confié à M. de Marcère.

Les électeurs de la 2^e circonscription de Saint-Malo seront décidément convoqués pour le 29 avril courant, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Le Pomellec. Nous pouvons annoncer dès maintenant que le parti radical intransigeant aura son candidat à cette élection.

A propos des listes électorales qui viennent d'être closes, on constate pour Paris seul une différence en moins de quinze mille entre le nombre des électeurs inscrits sur les listes au 31 mars de l'année dernière et ceux qui y figurent au 31 mars de cette année.

Nous lisons dans la *Décentralisation*, de Lyon :

« Sept ou huit cents fidèles au moins étaient réunis dans l'église de l'Immaculée-Conception pour entendre prêcher la Passion de Jésus-Christ.

Après le sermon, on venait d'entonner un cantique, quand tout à coup on entendit un cri : *C'est faux!* beaucoup de personnes comprirent au feu! Il y eut un moment de panique et chacun se pressait pour sortir : le calme fut bientôt rétabli. Le suisse de la paroisse, aidé de quelques personnes, venait d'arrêter celui qui avait ainsi troublé l'exercice du culte; c'est un ouvrier menuisier, nommé Mathias Schelmecy; il a été conduit au poste, et le lendemain, le tribunal correc-

Catherine a maintenant quinze ans. On l'a soignée, menée aux eaux; elle se porte bien et marche avec des béquilles. Le docteur Dorny espère qu'un jour viendra où elle pourra s'en passer. Elle a appris la mort de son père, mais elle ne saura jamais où il est mort.

M^{me} Loghouët n'est pas consolée; elle n'a pas oublié sa petite Jeanne, mais ce souvenir a perdu son amertume, et sa tristesse a disparu peu à peu sous l'influence des soins et de la tendresse reconnaissante de Catherine.

Le docteur vient souvent surveiller sa malade, qu'il s'est juré de guérir tout à fait; et quand il voit les deux vieillards heureux auprès de Catherine, qu'ils aiment comme leur enfant, il hoche la tête d'un air content, et il murmure à l'oreille de M. Loghouët :

— Ne vous avais-je pas dit que celle-là était une âme ?

(Magasin pittoresque, tome XLIII.)

tionnel de Lyon, devant lequel il a comparu, l'a condamné à huit jours de prison. »

LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE.

Voici une nouvelle mine d'agitation. On s'occupe déjà du centenaire de Voltaire.

Voltaire! un beau saint à fêter. Un comité est formé, le conseil municipal de Paris y figure pour la meilleure part, la presse et le Parlement ont fourni le reste. Par ses soins, un grand meeting a été indiqué pour le 19 avril dans la salle Pétrelle, et là on avisera aux voies et moyens les plus propres à atteindre le but proposé; c'est-à-dire qu'on ouvrira une vaste souscription pour faire arriver l'argent à la caisse du comité.

Cette souscription nous permettra de jauger à sa véritable mesure le patriotisme voltairien de nos modernes républicains.

Le centenaire de Voltaire tombe le 30 mai 1878, en pleine Exposition.

Charles Marchal, le peintre des mœurs populaires de l'Alsace, vient de se suicider.

Charles Marchal était né à Paris, rue Mé-nars, dans une loge de concierge. Les livres de l'exposition le font élève de François Dubois et de l'atelier Brolling. Ses premiers envois sont de 1852 et 1853. En 1855, il dessinait un *Retour du bal masqué*. En 1857, la *Fête de la mère* : — un ouvrier maréchal-ferrant qui embrasse sa vieille mère et va lui faire la surprise d'un gros bouquet, — attira sur son œuvre l'attention de la critique. Ses vrais, ses légitimes succès furent, en 1864, un *Intérieur de cabaret*, un *Jour de fête chez les paysans de Rouxvillers* (Haut-Rhin); le *Cheval de Luther* (1863); la *Foire aux servantes* (1864), le *Printemps* (1866). Ses deux pendants du salon de 1868, une *Pénélope* et une *Phryné*, obtinrent un succès de vogue. Citons encore *le Soir et le Matin en Alsace*. Charles Marchal a dirigé la mise en scène, le décor et le costume de *l'Ami Fritz*.

Depuis quelque temps, dit la *République française*, sa vue s'affaiblissait. Il ne travaillait plus et n'avait rien de prêt pour le prochain Salon. Il supportait avec impatience que les jurys ne l'aient point porté pour une médaille supérieure à celle qu'il avait obtenue en 1873, et que l'administration ne lui ait point accordé une décoration que d'autres lui semblaient avoir moins méritée.

Voici du reste la lettre adressée par le peintre Charles Marchal à M. Paul Brébaut, et qu'a publiée la *Liberté* :

« Mon cher Paul,

Ma vue est dérangée. Quand je veux peindre ou dessiner, l'objet est doublé d'une façon presque imperceptible; cela suffit pour m'empêcher de produire! C'est une espèce de laquinerie nerveuse de l'œil qui n'a l'air de rien. *Pour un peintre, c'est la mort.*

Voilà bientôt un an que j'éprouve ce supplice, que je croyais voir cesser. Il s'éternise. Je n'en ai jamais parlé à âme qui vive, même à ma pauvre amie que tu connais. A quoi bon se plaindre inutilement? Ça fait de la peine à des gens qui n'y peuvent rien.

Je n'ai jamais perdu ma gaieté; j'attendais patiemment; mais un marchand de tableaux en détresse manque à tous ses engagements envers moi. Je ne puis supporter tant de coups accumulés; et, puisque la vie renonce à moi, je n'ai pas de choix: je renonce à elle.

Donc, je te dis adieu, mon cher Paul. Embrasse ta femme pour moi et, je t'en supplie, cours auprès de ma pauvre amie et assiste-la dans la mesure du possible.

Je t'embrasse.

Charles MARCHAL. »

Ce suicide fait quelque bruit dans le monde lettré et artistique, où Charles Marchal avait su conquérir de nombreuses sympathies.

On nous permettra, à cette occasion, de déplorer à cette place les effrayants progrès que fait la maladie du suicide dans tous les rangs et dans toutes les classes.

Nous pourrions ajouter qu'elle atteint tous les âges. Chrétieniquement et philosophiquement, il n'est pas plus permis de désertir la vie qu'il n'est permis d'abandonner son poste.

On doit plaindre plutôt qu'accuser les hommes qui, dans un âge viril, succombent au découragement et se laissent abattre par les rudes épreuves et par les luttes pénibles

d'une existence toujours condamnée au travail, vouée souvent à des déceptions de toute nature, quelquefois attristée par la misère. Mais enfin, il n'est pas possible de les approuver. Le suicide est une défaillance. C'est le soldat qui rend son arme.

Ce qui nous frappe, c'est que des enfants dont l'esprit n'est pas encore mûr, dont l'intelligence n'est pas encore ouverte, et qui, étant à peine au seuil de la vie, ne peuvent pas avoir connu les grandes douleurs qui abattent l'homme ou les cruelles souffrances qui obscurcissent la raison, cèdent à la maladie du suicide.

La publicité que les journaux donnent aux faits de ce genre, en y ajoutant toutes sortes de détails, n'a pas d'autre but que de satisfaire et peut-être de surexciter la curiosité du lecteur; mais ayant aussi pour résultat de pousser à l'imitation, n'entre-t-elle pas pour une large part dans les progrès de cette maladie?

Chronique militaire.

En exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, les généraux commandant les corps d'armée font exécuter en ce moment des plans au 1/20,000 des environs des principales places de guerre placées dans le ressort de leur commandement.

A propos des haras et dépôts d'étalons, la commission budgétaire a cru devoir appeler l'attention du ministre sur le prix accordé par l'administration pour la ration de fourrage et d'avoine, lequel serait plus élevé que celui consenti par la Compagnie des Omnibus de Paris.

L'institution des haras, qui coûte annuellement plus de huit millions à l'Etat, n'aurait pas encore réalisé le but en vue duquel elle a été créée; notre cavalerie ne trouverait pas à l'intérieur, d'après le rapport de M. Guyot, les éléments nécessaires à son recrutement. Si notre situation n'est pas ce qu'elle devrait être relativement à la somme des sacrifices que le pays s'est imposés, elle n'est nullement désespérée, mais il faut que de tous côtés il soit fait des efforts sérieux; il faut que, par l'instruction, on développe en France le goût et la connaissance de l'élevage du cheval.

Chronique locale et de l'Ouest.

Les listes électorales ont été arrêtées samedi par toute la France, conformément à la loi. Ces listes doivent servir à toutes les élections qui auront lieu jusqu'au 31 mars 1878; et l'on sait que dans l'année courante il y aura lieu de procéder à des élections pour le renouvellement intégral des conseillers municipaux, après le remplacement de la moitié des membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul a eu lieu mardi 3 avril. Voici la liste des numéros gagnants :

43	44	74	90	108	124	134
135	138	177	197	203	207	214
217	219	242	257	262	263	281
293	301	383	453	465	481	483
490	503	533	536	541	558	565
574	576	584	590	601	621	622
681	704	746	766	769	781	799
806	847	838	859	889	911	946
957	987	999				
1010	1014	1028	1048	1070	1071	
1077	1100	1114	1118	1167	1199	1241
1242	1244	1254	1320	1376	1380	1382
1425	1427	1482	1508	1510	1525	1537
1542	1572	1618	1652	1654	1667	1680
1682	1693	1721	1732	1753	1757	1760
1773	1809	1811	1836	1861	1863	1887
1916	1936	1947	1956	1966		
2001	2016	2042	2046	2054	2056	
2073	2089	2090	2103	2144	2146	2149
2126	2134	2144	2185	2258	2276	2287
2297	2312	2314	2406	2489	2513	2527
2532	2553	2554	2577	2605	2692	2696
2717	2804	2918	2930	2949	2955	
3003	3006	3018				

Mardi soir, une femme du quartier de Fenet s'est jetée dans la Loire, près de No-

tre-Dame des Ardilliers. Deux jeunes gens, MM. Huet et Latreille, se sont précipités à son secours, sans tenir compte du danger auquel ils s'exposaient en raison de la hauteur de l'eau et de la rapidité du courant. Leur dévouement a été récompensé, car ils ont pu ramener à terre, saine et sauve, la pauvre femme qui avait cédé à un moment de désespoir.

La *Correspondance universelle* publie les lignes suivantes :

« On assure que, samedi dernier, le ministre des travaux publics a signé un traité de rachat des lignes de Vendée et qu'on prépare un acte de rétrocession de ces lignes à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. Ainsi va se trouver résolu le problème que la Chambre des députés a consacré tant de séances à ne pas élucider. »

Nous lisons dans la *Liberté* :

Le ministre des travaux publics, se conformant au vœu exprimé par la Chambre des députés à la suite de la discussion sur le projet de fusion de diverses Compagnies secondaires avec la Compagnie d'Orléans, a entamé des négociations pour le rachat des lignes concédées à ces Compagnies.

Ce rachat doit avoir pour base, conformément à l'article 42 de la loi du 23 mars 1874, pour les lignes qui ont moins de quinze ans d'existence, le prix réel d'établissement.

La loi de 1874 n'a point fixé la procédure administrative à suivre pour la détermination de ce prix.

Il a été convenu entre le ministre et les Compagnies qu'il serait procédé par voie d'arbitrage. Une première commission a été choisie ces jours-ci pour le rachat de la Compagnie des Charentes. Elle se compose de MM. Krantz, Reynaud, inspecteurs généraux honoraires des ponts-et-chaussées, et de Maisonneuve, inspecteur général des finances.

Les arbitres sont chargés d'évaluer la valeur d'après le prix réel d'établissement des lignes et de leurs accessoires.

La Compagnie de Vendée, celles de Bre-suire-Poitiers, de Poitiers-Saumur, etc., etc., adhèrent à ce mode de procéder. On espère que les commissions d'arbitrage pourront commencer leurs opérations la semaine prochaine et les terminer dans une quinzaine de jours.

En même temps, le ministre des travaux publics poursuit les négociations engagées avec la Compagnie d'Orléans pour le rachat de ces lignes et de plusieurs autres appartenant aux Compagnies des chemins Nantais, de Maine-et-Loire, de Clermont-Tulle, etc.

Ces négociations seront terminées dans le mois d'avril, et le nouveau projet de loi pourra être présenté au début de la session prochaine.

Nous lisons dans l'*Avenir*, de Saint-Nazaire :

« La Chambre des Arts et Manufactures de Cholet vient d'adresser au ministre du commerce un mémoire relatif au chemin de fer de Clisson à Cholet, qui abrégerait de plusieurs kilomètres les parcours par voie ferrée entre cette dernière ville et Saint-Nazaire.

C'est notre port qui alimente de bons les usines de la fabrique choletaise. »

M. Bergasse Dupetit-Thouars, récemment promu au grade de contre-amiral, nommé, à titre définitif, chef d'état-major chef du cabinet du ministre de la marine des colonies.

C'est à tort que plusieurs journaux ont publié la nomenclature de certaines monnaies françaises et étrangères qui cesseraient d'être reçues dans les caisses de l'Etat à partir du 1^{er} avril courant.

Le retrait de ces monnaies de la circulation n'aura pas lieu avant le 31 décembre 1877.

Les instituteurs et institutrices viennent de recevoir de l'autorité académique, dans chaque département, une circulaire pour les engager à prendre part à la position universelle de 1878. Cette position universelle est suivie d'une note détaillée sur les travaux qui peuvent figurer à l'Exposition.

La commission du budget du ministère du commerce a constaté que le service

Les changements brusques de température dont avril nous donne déjà l'exemple, ont grand détriment de la santé publique, justifient une fois de plus les proverbes en cours dans les différentes parties de la France sur l'inconstance de ce mois :

LES DICTONS D'AVRIL.

Sur les montagnes du Dauphiné, du côté de Gap, Embrun et Briançon, l'inconstance d'avril est peinte sous les plus sombres couleurs. On va jusqu'à trouver que...

S'il n'y avoit ni seigneurs ni mes d'avril sur terre / L'y aurit tyamai ni famino ni guerro.

« S'il n'y avoit ni seigneurs ni mois d'avril sur terre, n'y aurit jamais ni famine, ni guerre. » — Du même côté se répète un second proverbe qui complète celui-là : Jamais le beau d'avril n'a passé pour beau.

Avril rentrant comme un agneau / S'en retourne comme un taureau.

Autrefois on disoit : / Avril dès le commencement / Ou bien à la fin se dément.

Même dans l'Ariège, qui est cependant bien au Midi, on trouve la recommandation suivante :

« Si tu as un mauvais tison, garde-le pour le mois d'avril. » Quand avril se met en fureur, il n'est pas dans l'année un pire mois, répète-t-on dans la Lozère.

Du côté d'Avignon, règne ce proverbe tragique : « Mois d'avril, mois d'abîme. »

Dans l'Artois, le Lyonnais, l'Agénois et l'Ille-de-France, on convient que :

Avril le doux / Quand il se fâche est le pire de tous.

Voici une variante picarde : / Avril el doux / Quand i se t'ourne, c'est l'pire ed'tous.

Aussi, a-t-on toujours recommandé de garder en ce mois le vêtement d'hiver. Rien de plus connu et de plus sage que le dicton suivant :

En avril, / Ne quitte pas un fil ; / Au mois de mai, / Fais comme il te plaît.

Les vigneron, cependant, ne le voient pas tout à fait d'un mauvais oeil, car ils répètent, d'après le dicton de leurs ancêtres :

Quand en avril il tonne, / Prépare tes tonnes ; / Qu'ils formulent encore ainsi :

Quand il tonne en avril, / Prépare tes barils.

Cette année, d'après l'orage d'hier, les vigneron n'ont qu'à se mettre à l'œuvre. Voilà au moins un bon pronostic. Dieu veuille qu'il se réalise.

Tours. — Un jeune homme de 18 ans, étudiant en droit à Paris, M. P..., neveu d'une personne habitant Tours, vient d'exécuter un véritable tour de force : il est arrivé de Paris vendredi, à cinq heures du soir. Il a accompli le trajet de Paris à Tours, à pied, en quatre jours, ayant fait ainsi ses quinze lieues par jour. Quand il est arrivé, il ne souffrait nullement des pieds et ressentait si peu de fatigue qu'il a passé fort gaiement la soirée dans la compagnie d'amis de sa famille. Il était cependant parti de Vendôme le matin. (Journal d'Indre-et-Loire.)

L'Intérêt public de Rochefort mentionne la mort d'un matelot qui avait parié que, quand midi sonnerait, il viderait un verre de genièvre à chaque coup de la cloche. Le pari fut tenu. On prépara douze verres sur une table, on les rempli jusqu'au bord, et, quand la cloche sonna, le premier verre fut vidé ; tout marcha bien jusqu'au dixième ; mais à peine ce dernier était-il bu que le matelot tombait comme une masse inerte pour succomber quelques instants après.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 24 mai 1877. Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54 c. peuvent y prendre part. Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat, sont admis jusqu'à 30 ans. Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen. Aucune demande ne sera reçue après le 18 mai.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 3 au 5 mars.

Table with columns: NOMS des BOUCHERS, BOEUFS (1st qual., 2nd qual.), VACHES, YEAUX, MOUTONS, PORCS. Rows include MM. Biénon, Tessier, Bertran, Goblet, etc.

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

État civil de la ville de Saumur Du 1er au 31 mars 1877.

NAISSANCES. Le 2. — Charles Bertrand, rue de Fenet. Le 3. — Marie-Léonie Gallais, rue de la Petite-Bilange. Le 4. — Alexandrine-Louise Rayen, rue de la Basse-Île. Le 6. — Arsène Breton, rue de Nantilly. Le 7. — Madeleine-Augustine Diedrich, place de la Bilange. Le 9. — Blanche-Berthe Dufour, rue Saint-Nicolas. Le 10. — Henri Loison, à l'Hospice. Le 14. — Maria-Alix-Julia Pelletier, rue du Collège. Le 15. — Antoinette-Berthe Kellerer, rue Saint-Nicolas. Le 17. — Gilles Guignard, rue de Fenet. Le 19. — Joseph Maîtrejean, à l'Hospice. Le 20. — Louise-Charlotte-Léontine Agostini, rue du Temple. Le 24. — Marie-Louise Garnault, hameau du Petit-Puy. Le 27. — Frédéric Mureau, petite rue Saint-Nicolas. Le 29. — Lucien-Charles Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine. Le 30. — Victorine-Henriette Moreau, place Saint-Pierre. Le 31. — Camille-Marie Lemesle, hameau du Petit-Puy.

MARIAGES. Le 12. — Christophe-Edmond Lerck, employé, a épousé Victorine-Adèle Marchais, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 47. — François-Jacques Chesneau, cocher, a épousé Orélie Barrault, cuisinière, tous deux de Saumur. Le 31. — Joseph Jamain, serrurier, a épousé Léontine-Félicité Daligault, lingère, tous deux de Saumur.

DECES. Le 3. — Henri Lecointre, commissionnaire, 60 ans, à l'Hospice. Le 4. — Baptiste-Alphonse Blain, 2 mois, rue de la Basse-Île. Le 8. — Louise Derouet, journalière, 68 ans, rue Basse-Saint-Pierre. Le 12. — Louis-Victor Malherbe, scieur de long, 25 ans, à l'Hospice. Le 13. — Louis Aubineau, portefaix, 50 ans, à l'Hospice. Le 14. — Edouard Varailon, bijoutier, 40 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Jeanne-Marie Morice, propriétaire, 65 ans, veuve Alexandre Ollivier de Laleu, rue de la Chouetterie. Le 18. — Marie-Louise Champ, 3 mois, rue de la Visitation. Le 19. — Isabelle-Delphine Blain, 4 ans, rue de la Basse-Île. Le 20. — Jean Gouyon, scieur de long, 68 ans, à l'Hospice. Le 23. — Clémentine Pitois, 3 mois, rue de Fenet. Le 25. — Victorine-Ernestine Cause, 2 ans, à l'Hospice. Le 26. — Augustine Cheville, journalière, 50 ans, veuve Pierre Regnier, à l'Hospice. Le 27. — Marie Touchet, journalière, 81 ans, épouse Pierre Huet, route de Varrains. Le 28. — Jean André, cavalier de manège, 52 ans, à l'Hospice. Le 30. — Sophie Hausser, sans profession, 63 ans, épouse Jean Hütt, rue de Bordeaux.

Faits divers.

Usage prématuré du tabac. — La science et l'expérience démontrent que l'usage prématuré du tabac porte atteinte à la santé et aux facultés intellectuelles, qu'il trouble plus ou moins les fonctions digestives, affaiblit la mémoire, nuit aux études et conduit trop souvent à l'abus des boissons enivrantes. Dans le but de prémunir la jeunesse contre ces dangers, la Société contre l'abus du tabac, rue Saint-Benoît, 5, vient d'adresser au Sénat et à l'Assemblée nationale une pétition tendant à obtenir une loi interdisant aux enfants au-dessous de seize ans l'usage du tabac dans les lieux publics, loi analogue à celle qui est en vigueur dans le canton d'Unterwalden, en Suisse.

La rouille du fer. — M. Barff, professeur de chimie à l'Académie royale de Londres, paraît avoir découvert le moyen d'empêcher le fer de se rouiller. La corrosion des navires blindés, des chaudières, des locomotives, des rails, des ustensiles de cuisine et des outils de travail, serait ainsi arrêtée. Le procédé consiste à couvrir le fer d'oxyde de fer noir ou magnétique, qui ne se rouille jamais, qui est plus dur que le fer lui-même, auquel il s'attache avec une extrême ténacité. M. Barff soumet le fer à la vapeur surchauffée, à la température de 500 jusqu'à 1,200 degrés Fahrenheit.

Si ce procédé est continué pendant cinq à sept heures, la couche sera formée; si la température la plus élevée est maintenue, la couche tiendra si ferme qu'une lime même ne peut plus l'enlever. L'inventeur a laissé pendant six semaines de pluie des ustensiles oxydés par son procédé sur l'herbe humide, et ils sont restés parfaitement nets et polis. La couche n'affecte en rien la surface; elle la noircit seulement. Si l'oxyde magnétique est enlevé sur un point, ce point se rouille sans que la rouille s'étende sous la couche.

Chronique Financière. Bourse du 4 avril 1877. Le marché est très-indécis: on commente dans les groupes la résolution si subitement prise par

M. de Bismark de se retirer des affaires pour un temps plus ou moins long. Nos rentes faibles d'hier soir sur le boulevard, débutent un peu au-dessous de leurs cours d'hier; le comptant est toujours faible sur le 5 0/0. Les recettes générales, qui achètent 8,100 francs de 3 0/0, vendent 5,500 francs de 5 0/0. A partir de 2 heures, le cours de nos rentes s'est raffermi: le 3 0/0, qui s'était négocié jusque-là au-dessous de 73, a fini à 73.15, en hausse de 0.07 1/2; le 5 0/0 a gagné 0.10 c. à 108.45. Les cotes allemandes sont faibles. Un peu de lourdeur sur le 5 0/0 italien à 73.85. Il y a des offres sur le 5 0/0 russe 1870 de 90 à 90 1/4, et sur le 5 0/0 turc de 12.65 à 12.70. Les actions des institutions de crédit subissent toutes une baisse plus ou moins forte. La Banque de Paris perd le cours de 1,000 francs; le Crédit mobilier espagnol et le Crédit foncier de France se négocient aux environs de 602.50. Les actions des chemins de fer français sont aussi fermes que nos rentes. Les actions des Charentes tombent, au contraire, à 235, en baisse de 20 francs: c'est encore un prix supérieur à celui que leur assignerait la convention de rachat de la ligne qui s'élabore en ce moment. Les Tramways généraux tombent à 450. (Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 31 mars.

Table with columns: Froment (1st, 2nd qual.), Seigle, Orges, Avoine, Fèves, Pois blancs, etc. Prices listed in francs.

COURS DES VINS.

Table with columns: Coteaux de Saumur (1875, 1876), Ordini, Saint-Léger, Le Puy-N-D., La Vienne (1875, 1876). Includes sections for BLANCS and ROUGES.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'Hôtel d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze-Albepuyres: Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHEs, est le sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10° ANNÉE. LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Paraît tous les Dimanches en grand format de 16 pages. Résumé de chaque numéro: Bulletin politique, Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit, Recettes des chemins de fer, Correspondance étrangère, Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Courses des valeurs en banque et en bourse, Liste des tirages, Vérifications des numéros sortis, Correspondance des abonnés, Renseignements. PRIME GRATUITE MANUEL DES CAPITALISTES Un fort volume in-8°. PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS. Envoyer mandat-poste ou timbres-poste. P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AVRIL 1877.												
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	73	15	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	680	10	0	0	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	716	25	0
1 1/2 % jouiss. septembre.	102	50	0	Crédit Mobilier	163	0	2	50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	600	0	0
5 % jouiss. novembre	108	35	15	Crédit foncier d'Autriche	497	50	0	2	Société autrichienne, j. Janv.	467	50	2
Obligations du Trésor, t. payé.	495	0	5	Charentes, 400 fr. p. j. août.	215	0	10	0	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	50	0	Est, jouissance nov.	645	0	1	25	Orléans	340	0	0
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	0	1	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	1070	0	1	25	Paris-Lyon-Méditerran.,	337	50	0
1865, 4 %	509	50	0	Midi, jouissance juillet.	788	75	2	50	Est	340	0	0
1869, 3 %	394	75	1	Nord, jouissance juillet.	1310	0	2	50	Nord	338	0	0
1871, 3 %	384	0	25	Orléans, jouissance octobre.	1115	0	0	0	Ouest	333	50	0
1875, 4 %	507	50	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	710	0	0	0	Midi	265	0	0
Banque de France, j. juillet.	370	0	0	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1380	0	5	0	Deux-Charantes	202	50	0
Comptoir d'escompte, j. août.	687	50	0	Compagnie parisienne du Gaz.	400	0	0	0	Vendée	537	25	0
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	308	25	1	Société Immobilière, j. Janv.	0	0	0	0	Canal de Suez	0	0	0
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	0	0	C. gén. Transatlantique, j. juill.	0	0	0	0				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	605	0	2									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'hiver, 25 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	15	(s'arrête à Angers)
9	1	omnibus-mitoyen
1	36	solr.
4	10	omnibus-mitoyen
7	15	express-omnibus
10	37	(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin	direct-mitoyen
8	21	express-omnibus
9	40	solr.
12	40	omnibus-mitoyen
4	44	omnibus-mitoyen
10	38	express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 40.

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE UNE TERRE

De 220 hectares

Située près Vihiers, D'un revenu de 3 fr. 50 p. 0/0, net d'impôts. Pour traiter, s'adresser : soit à M^e TAHET, notaire à Vihiers, soit à M. CHUPIN, expert à Beaupreau.

Commune de St-Hilaire-St-Florent.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, le dimanche 22 avril 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un presbytère.

Les devis s'élèvent à la somme de 16,634 fr. 59 c., honoraires d'architecte compris.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Rofay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

Commune de Distré Près Saumur.

Le Maire de la commune de Distré demande un garde champêtre. (161)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 75. (144)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{is} Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature B^{is} Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouvainique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouvainique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU

dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

INVENTION INTÉRESSANTE!!!

Immense succès!!! 6,000 appareils en 6 mois!!!

AUTOPOLYGRAPHE-BAUER, BREVETÉ EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

En écrivant ou dessinant une seule fois avec une plume ou un crayon sur du papier ordinaire, on obtient au moyen de l'AUTOPOLYGRAPHE de 50 à 100 copies en une ou deux couleurs facultativement. Cet appareil est essentiellement utile pour la confection de Circulaires, Offres, Cours de Bourse, Comptes, Prix-Courants, Dessins, Plans, Musique, etc., et en général de tous écrits ou dessins dont on désire obtenir des copies exactes et nettes. Indispensable aux Architectes, Ingénieurs, Négociants, Armateurs, Officiers de l'armée de terre et de mer, aux Administrations, Ecoles, Clubs, Cercles, Hôtels et tous Etablissements publics. L'appareil emballé coûte, pour une couleur, fr. 20; pour deux couleurs, fr. 30, pris contre remboursement ou mandat-poste.

S'adresser à MM. M. Bauer et Cie, 59, rue de Provence, Paris.

Des Représentants sérieux sont demandés. Bonnes conditions. (188)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

A VENDRE BOUTEILLES VIDES

Champenoises renforcées,

20 francs le cent.

S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

Mlle D. THOMAS

A l'honneur d'informer les dames de Saumur que, contrairement aux bruits qui circulent, elle continue son commerce de Modes, rue Saint-Jean, n° 34, et se tient à la disposition de toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes *Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN* sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acreté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatusosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaïreuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, icteré.
- Lait répandu, maladies laiteuses.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retard, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, fratcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciaticque, goutte sciaticque.
- Scrofules, écoulements, humeurs froides.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, déliaments.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (133)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à SAUMUR.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du Grand Déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'elles trouveront dans ses Magasins un grand assortiment de Riches Broderies écruës de Nancy et des Vosges, telles que :

Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron. — Camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main. — Garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile. — Toies d'oreillers, brodées sur toiles. — Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 130 fr. la pièce. — Mouches avec initiales, fil, à 95 cent. — Robes brodées sur piqué, Robes de baptême brodées sur nanzouk. — Cols, jolie toile, deux belles piqûres, à 95 cent. la pièce. — 50 pièces de belles Guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 cent. le mètre. — Dessus de lit, dessus d'édrédon, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce. — Plus de 6,000 mètres de bandes brodées, solde, seront vendues à des prix incroyables, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres. — 3,000 parures, haute nouveauté, depuis 1 fr. 45 la parure.

SUCCESSALE A ANGERS, rue Saint-Laud, 37.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.